

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Mylène NAUDIN à Mme Marie CHOLLET, M. Olivier MONROS à M. Jean-Philippe GARCIA, M. Julien PUJOL à M. Claude VIDAL, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 16 présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 8 Janvier 2025 qui est adopté à l'unanimité des présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

- 4) Missions connexes – Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe – Tranche 1 et 2
- 5) Reconduction Contrat Eclairage Public

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 6 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N°AD-2025-01-09-01 du 09 Janvier 2025 arrêtant le choix du groupement ACEB, DME Ingénierie et Frédéric MIQUEL pour la réalisation des études thermiques et de la maîtrise d'œuvre du programme de Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création de la 10^{ème} classe pour un montant de 68 800.00 € HT.

N°AD-2025-01-09-02 du 09 Janvier 2025 validant les propositions des entreprises suivantes :

Gros Œuvre – Entreprise MAUREL pour un montant de 6 110.00 € HT

Plâtrerie – Eurl ORLANDO pour un montant de 14 875.00 € HT

Menuiserie – SAS LLINARES pour un montant de 22 120.17 € HT

Electricité _ VIGIPOLE pour un montant de 13 244.59 € HT

Plomberie – BANCO RECSACLIM pour un montant de 2 096.75 € HT

Pour la réalisation du programme de Rénovation du 3^{ème} niveau du Château des Buissonnets, soit un montant total de 58 446.51 € HT.

DELIBERATIONS

I – Bilan de la concertation relative aux procédures de déclaration de projets :

a) MEC N°1 – Distillerie : D-2025-02-05-01a

VU la délibération 2020-11-02-01 du 2 novembre 2020 autorisant le maire à prescrire la Déclaration de Projet n°1 et fixant les modalités de concertation ;

VU la délibération 2024-11-04-02 du 4 novembre 2024 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public ;

CONSIDERANT que la concertation avec le public sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Lespignan a été conduite du 06/01/2025 au 20/01/2025 selon les modalités prévues par la délibération susvisée ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la concertation, la collectivité compétente doit en arrêter le bilan et que ce bilan de la concertation doit être joint au dossier de l'enquête publique relative à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Lespignan ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour la Commune de Lespignan de délibérer pour arrêter le bilan de la concertation ;

Qu'en conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération visant à arrêter le bilan de la concertation menée sur le projet de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (DPMEC) n°1.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire dressant le bilan de la concertation et présentant des conclusions globalement favorables pour la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU (DPMEC) n°1, après avoir pu poser l'ensemble des questions qui lui semblaient nécessaires et après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour dont 6 procurations,

1. Décide d'arrêter le bilan de la concertation avec le public sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU (DPMEC) n°1 tel qu'annexé à la présente délibération ;
2. Décide que le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique ;
3. Décide de publier le bilan de la concertation avec le public sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU (DPMEC) n°1 tel qu'annexé à la présente délibération ;
4. Autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

b) MEC N°2 – Clôtinières : D-2025-02-05-01b

VU la délibération 2020-11-02-01 du 2 novembre 2020 autorisant le maire à prescrire la Déclaration de Projet n°2 et fixant les modalités de concertation ;

VU la délibération 2024-11-04-02 du 4 novembre 2024 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Commune et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public ;

VU le rapport tirant le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que la concertation avec le public sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Lespignan a été conduite du 06/01/2025 au 20/01/2025 selon les modalités prévues par la délibération susvisée ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la concertation, la collectivité compétente doit en arrêter le bilan et que ce bilan de la concertation doit être joint au dossier de l'enquête publique relative à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU de la Commune de Lespignan ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour la Commune de Lespignan de délibérer pour arrêter le bilan de la concertation ;

Qu'en conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération visant à arrêter le bilan de la concertation menée sur le projet de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (DPMEC) n°2.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur dressant le bilan de la concertation et présentant des conclusions globalement favorables pour la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU (DPMEC) n°2, après avoir pu poser l'ensemble des questions qui lui semblaient nécessaires et après en avoir délibéré

Par 22 voix pour dont 6 procurations,

5. Décide d'arrêter le bilan de la concertation avec le public sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU (DPMEC) n°2 tel qu'annexé à la présente délibération ;
6. Décide que le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique ;
7. Décide de publier le bilan de la concertation avec le public sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU (DPMEC) n°2 tel qu'annexé à la présente délibération ;
8. Autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

II – APD – Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe : D-2025-02-05-02

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de procéder à la rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe Tranche 1 et 2 et la prévision de ce programme dans le budget 2024 de la commune au niveau des études, qui devra être reconduit au BP 2025 en incluant les montants des travaux.

Il présente au conseil l'avant-projet détaillé du programme réalisé par le groupement du Cabinet d'études ACEB, de l'architecte Frédéric MIQUEL et du cabinet d'études thermiques DME, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût des travaux est estimé à :

- 219 110.00 € HT – 262 932.00 € TTC pour la tranche 1
 - 593 516.00 € HT - 712 219.20 € TTC pour la tranche 2
- Soit un total de : 812 626.00 € HT – 975 512.20 € TTC

Monsieur le Maire soumet ce programme à l'avis du conseil et précise que, conformément à la délégation de fonctions qu'il a reçu du conseil le 2 juin 2020, il va procéder aux demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à son financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve l'avant-projet détaillé du programme de Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et, prend acte que Monsieur le Maire va déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Département pour aider la commune à supporter le financement des travaux, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir les prestataires les mieux-disants pour la réalisation de ce projet et dit que ce programme est inscrit au BP 2024 de la commune (pour la partie études) et sera reconduit au BP 2025 selon le montant de l'estimation présentée.

III – Mobilier ALSH : D-2025-02-05-03

Monsieur le Maire présente au conseil un dossier d'acquisition de mobilier pour l'aménagement des bâtiments des ALSH maternel, élémentaire et adolescents actuellement en cours de rénovation et création.

Ce programme s'élève à la somme de 25 161.22 € HT – 30 520.27 € TTC et vient en complément du mobilier existant.

Il informe que, autorisé par délégation du 2 Juin 2020, il procèdera à la demande de subvention la plus élevée possible auprès de la CAF de l'Hérault pour aider la commune au financement de ces acquisitions.

Ce programme sera inscrit en section d'investissement du BP 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve le programme d'acquisition de mobilier pour l'aménagement des locaux des ALSH actuellement en cours de création et rénovation ainsi que l'estimation qui en est faite et prend acte de la demande de subvention effectuée par M. le Maire auprès de la CAF de l'Hérault pour aider au financement.

IV – Missions connexes – Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe – Tranche 1 et 2 : D-2025-02-05-04

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de retenir les prestataires pour la réalisation des missions de Contrôle Technique et de Coordination Sécurité Protection Santé dans le cadre des travaux de Rénovation énergétique de l'école élémentaire et création d'une 10^{ème} classe Tranches 1 et 2.

La Société APAVE a formulé les meilleures propositions pour la réalisation de ces prestations aux tarifs suivants :

Contrôle technique :

Tranche 1 : 5 900.00 € HT – 7 080.00 € TTC

Tranche 2 : 7 240.00 € HT – 8 688.00 € TTC

Mission CSPPS :

Tranche 1 : 2 900.00 € HT – 3 480.00 € TTC

Tranche 2 : 3 600.00 € HT – 4 320.00 € TTC

Diagnostic amiante :

Tranche 1 et 2 : 3 150.00 € HT

Considérant qu'il sera prévu au budget 2025 et suivants le montant des dépenses afférentes à ces missions, Monsieur le Maire propose de retenir la Société APAVE pour leur réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 6 procurations, décide de valider les propositions de Monsieur le Maire, dit que ces montants seront inscrits au BP 2025 et suivants. Et charge Monsieur le Maire de signer tout document administratif, technique ou financier, nécessaire à la réalisation de ces décisions.

V – Reconduction contrat Eclairage Public : D-2025-02-05-05

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 12 avril 2019 d'attribuer le marché de maintenance de l'éclairage public à la Société TRAVESSET de Béziers.

Le marché est prévu pour une durée de 6 années, avec un ajustement annuel des sources lumineuses en fonction du programme de renouvellement de la commune, dont la compétence a été déléguée à la SMEEDH Hérault Energie, pour se terminer le 31 décembre 2024.

Il y aurait lieu de reconduire ce marché pour une durée de 6 mois dans l'attente des résultats du marché à performance actuellement en cours.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve la décision de Monsieur le Maire de reconduire l'actuel contrat de maintenance de l'éclairage public détenu par la Société Travesset pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2025 et l'autorise à signer l'avenant correspondant ainsi que toute pièce administrative, technique ou financière utile à la mise en œuvre du contrat de maintenance pour une durée de 6 ans.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ La Gendarmerie de Capetang souhaite venir présenter au prochain conseil municipal de Mars 2025 un projet de mise en place d'une « participation citoyenne » qui consisterait à créer un lien privilégié avec des représentants de chaque quartier de la commune pour un relais d'informations.
- ❖ Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2024 du RLise Les Sablières.
- ❖ Monsieur le Maire présente les nouvelles plaques de rues qui seront installées dans le centre ancien du village. A l'initiative de M. René COUSIN, il s'agit de rénover les plaques bleues actuelles en les repeignant en couleur marron assortie au mobilier urbain, les noms des rues seront repeints en ivoire. Il sera ajouté un sticker représentant la tour du château en haut à droite de la plaque et il sera maintenu le blason armoirie du village en haut à gauche. L'ensemble des membres présents félicite cette initiative.

- **Madame Françoise CRASSOUS** rappelle que la commune offre un spectacle mémoriel « Fontjun 44 » joué par l'Atelier H le Samedi 15 Février 2025 à 17h30 à la Salle du Peuple.
- **Monsieur René COUSIN** signale que le système de sonorisation de la Salle Polyvalente fonctionne mal.
- **Madame Marie CHOLLET :**
 - ❖ Signale un problème d'odeurs nauséabondes récurrent Rte de Fleury qui proviendrait du lagunage. Monsieur le Maire va le signaler aux services concernés de la Communauté de Communes La Domitienne qui ont la compétence de l'assainissement.
 - ❖ Demande que des administrés ont reçu des SMS de SUEZ précisant que les relevés de compteurs d'eau seront effectués par La Poste. Il lui est répondu qu'effectivement la Sté Suez a délégué cette mission à La Poste.
- **Monsieur Yann RAMIREZ :**
 - ❖ Présente un projet d'édition du Plan du village à 2 000 exemplaires qui sera distribué dans chaque foyer en même temps que le Petit Lespi avant la saison estivale. Il s'agit d'un plan de l'ensemble du village au recto avec une vue du centre-ville zoomée sur le recto et des photos du village. Ce plan est financé par la commune sans publicité.
 - ❖ Lespignan aventures organise un cross le 08 février 2025.
 - ❖ Un parent d'élève a signalé un problème de trafic de cigarettes électroniques sur le village avec vente auprès de mineurs. Ce problème a été signalé par le site Pronotes du Collège.
- **Monsieur Didier MONTIER** signale que l'accès aux bennes de la déchetterie avec des remorques est difficile car il faut verser les détritux par-dessus des barrières. Monsieur le Maire répond que c'est pour répondre à des normes de sécurité que cette mesure a été mise en place.
- **Monsieur Claude VIDAL** rappelle que le Vendredi 7 Février 2025 à 19h00 est organisé le départ en retraite de Mme Josiane SEBASTIA à la Salle du Peuple.
- **Madame Marie-Jeanne MULLER** rappelle le Don de sang à la Salle Polyvalente de 14h à 19h le 6 Février 2025.
- **Madame Géraldine ESCANDE informe :**
 - ❖ La commission du CCAS a été décalée au Jeudi 20 Février 2025.
 - ❖ La date de remise du chèque à La ligue contre le cancer n'est toujours pas fixée, le Président n'ayant pas répondu favorablement aux propositions de dates qui lui ont été faites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de séance,



Marie-Jeanne MULLER

Le Président de séance,



Jean-François GUIBERT